



RCS : CLERMONT FERRAND

Code greffe : 6303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CLERMONT FERRAND atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2005 B 00402

Numéro SIREN : 482 614 799

Nom ou dénomination : JOURDY INGENIERIE CONSEIL

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2013 sous le numéro de dépôt 6218



FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE STAFFING IT
PAR LA SOCIETE JOURDY INGENIERIE CONSEIL

CHAPITRE I : Exposé préalable

I - Caractéristiques des sociétés intéressées....	pages 3 - 4
II - Motifs de la fusion.....	page 4
III - Comptes servant de base à la fusion.....	page 4
IV - Méthode d'évaluation.....	page 4

CHAPITRE II : Apport fusion

I - Dispositions préalables.....	page 5
II - Apport de la société STAFFING IT.....	pages 5 - 6
III - Détermination du rapport d'échange.....	page 6
IV - Rémunération de l'apport fusion.....	page 6
V - Prime et Boni de fusion.....	page 7
VI - Propriété et jouissance.....	page 7

CHAPITRE III : Charges et conditions.....	pages 7 - 8 - 9
--	------------------------

CHAPITRE IV : Conditions suspensives	pages 9 -10
---	--------------------

CHAPITRE V : Déclarations générales	pages 10 - 11
--	----------------------

LR
ST

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

pages 11 -- 12 - 13

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

pages 13 - 14

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Madme Laurianne RONCHAUD, agissant en qualité d'associée et au nom de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, Société à responsabilité limitée au capital de 7 100 euros, dont le siège social est 38 Boulevard Barrieu 63130 ROYAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 482614799 RCS CLERMONT-FERRAND,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 17 Octobre 2013,

Ci-après dénommée "la société absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Sylvain JOURDY, agissant en qualité de gérant et au nom de la société STAFFING IT, Société à responsabilité limitée, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 38 Boulevard Barrieu - 63130 ROYAT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 524 479 896 RCS CLERMONT-FERRAND,

dûment habilité aux fins des présentes en vertu d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des associés en date du 17 Octobre 2013,

Ci-après dénommée "la société absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

1/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

L'activité de conseil, ingénierie et formation en informatique pour tout type de public tant professionnel que consommateur.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 6 Juin 2005.

Le capital social de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL s'élève actuellement à 7 100 euros. Il est réparti en 710 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

2/ La société STAFFING IT est une Société à responsabilité limitée dont l'objet, tel qu'indiqué au Registre du commerce et des sociétés est :

Conseils et prestations de services destinés aux P.M.E, P.M.I, conseils en systèmes et logiciels informatiques.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 1er Septembre 2010.

Le capital social de la société STAFFING IT s'élève actuellement à 1 000 euros. Il est réparti en 100 parts sociales de 10 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

3/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL ne détient aucune participation dans le capital de la société STAFFING IT.

4/ Monsieur Sylvain JOURDY, gérant de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL est également gérant de la société STAFFING IT.

II - Motifs et buts de la fusion

La présente fusion est faite dans un but de restructuration interne et d'économie.

III - Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base du bilan au 30 Juin 2013 pour la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL et d'une situation comptable arrêtée au 30 Juin 2013 pour la société STAFFING IT.

Le bilan, compte de résultat et annexes et situation comptable, arrêtés au 30 Juin 2013, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

Il est ici précisé que la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL a, suivant décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 15 Octobre 2013, procédé à une distribution de dividende d'un montant de 28 400 Euros

IV - Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur comptable, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société STAFFING IT, arrêtés au 30 Juin 2013.

La valeur de la société JOURDY INGENIERIE est également retenue pour sa valeur comptable retraitée de la distribution de dividendes sus-visée, soit des capitaux propres de 8 799 Euros.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

**CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE
PROJET DE LEUR FUSION**

CHAPITRE II : Apport-fusion

I - Dispositions préalables

La société STAFFING IT apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 30 Juin 2013. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société STAFFING IT sera dévolu à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, société absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société STAFFING IT

A) - Actif apporté

1. Eléments corporels

. Autres immobilisations corporelles **2 798 euros**

L'ensemble des éléments corporels
étant évalués à..... **2 798 euros**

2. Actif circulant

. Avances et acomptes..... **+1 848 euros**

. Clients et comptes rattachés..... **138 290 euros**

. Autres créances..... **15 249 euros**

. Disponibilités..... **36 645 euros**

Total de l'actif circulant..... 192 032 euros

Soit un montant de l'actif
apporté de **194 830 euros**

B) Passif pris en charge

**1. Dettes fournisseurs
et comptes rattachés 20 514 euros**

2. Dettes fiscales et sociales..... 152 608 euros

3. Autres dettes.....	853 euros
	=====
Soit un montant de passif apporté de	173 975 euros

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société STAFFING IT à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL s'élève donc à :

- Total de l'actif	194 830 euros
- Total du passif	173 975 euros
	=====
Soit un actif net apporté de	20 855 euros

III - Détermination du rapport d'échange

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues susvisées, l'évaluation des titres de chaque société est la suivante :

- Société STAFFING IT : $20\,855/100$ parts sociales = 208,55 Euros par part.
- Société JOURDY INGENIERIE CONSEIL : $8\,799$ Euros/ 710 parts sociales = 12,39 Euros par part.

En conséquence pour les besoins de la rémunération des apports, le rapport d'échange des titres est fixé à 1 683,21 parts de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL pour 100 parts sociales de la société STAFFING IT.

IV - Rémunération de l'apport-fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société STAFFING IT à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL s'élève donc à 20 855 euros.

En rémunération de cet apport net de 20 855 euros, 1 683 parts nouvelles de 10 euros de valeur de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL à titre d'augmentation de son capital de 16 830 euros.

Les 1 683 parts sociales nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

En outre il sera inscrit au compte courant de l'associé unique de la société apporteuse, dans la société bénéficiaire de l'apport, une soulte de 2,60 Euros pour annuler le rompu existant.

V - Prime de fusion

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

- Valeur nette des apports	20 855 euros
- à soustraire de cette valeur, le montant de l'augmentation effective de capital	16 830 euros
	=====
Prime de fusion	4 025 euros

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la gérance de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - Propriété - Jouissance

La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er Juillet 2013.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société STAFFING IT, depuis le 1er Juillet 2013 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL.

Les comptes de la société STAFFING IT afférents à cette période, seront remis à la société absorbante par les responsables légaux de la société STAFFING IT.

Enfin, la société absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la société absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

CHAPITRE III : Charges et conditions

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I - Enoncé des charges et conditions

A/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL prendra les biens apportés par la société absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société STAFFING IT, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la société absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la société absorbante de payer en l'acquit de la société absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la société absorbante, l'intégralité du passif de la société absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la société absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la société absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société STAFFING IT à la date du 30 Juin 2013, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 30 Juin 2013, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes :

A/ La société absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la société absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

C/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la société absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la société absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société STAFFING IT s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

F/ Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la société absorbée et ceux de ses salariés transférés à la société absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la société absorbante et lesdits salariés.

La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL sera donc substituée à la société absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société STAFFING IT prend les engagements ci-après :

A/ La société absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société STAFFING IT s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la société absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : Conditions suspensives

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ;
- Approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbée du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des Assemblées Générales.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 30 Juin 2014 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société STAFFING IT se trouvera dissoute de plein droit dès que la fusion sera réalisée ou, le cas échéant, à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL de la totalité de l'actif et du passif de la société STAFFING IT.

CHAPITRE V : Déclarations générales

La société absorbée déclare :

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition ; qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement ; que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL ont été régulièrement entreprises ;
- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créée lors de la constitution.
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;
- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la société absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;

- Que la société STAFFING IT s'oblige à remettre et à livrer à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : Déclarations fiscales et sociales

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er Juillet 2013. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la société absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la société absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

La présente fusion retenant les valeurs comptables au 30 Juin 2013 comme valeurs d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la société absorbée, la société absorbante, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4 I-1-05), reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la société absorbée en faisant ressortir distinctement la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et dépréciations constatés. Elle continuera, en outre, de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de la société absorbée.

En conséquence, la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la société absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la société absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ;

- à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la société absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la société absorbée ;
- à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la société absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ;
- à se substituer à la société absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée ;

La société absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la société absorbée si elle avait continué à exploiter.

En outre, la société absorbante continuera la personne de la société absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en

retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la société absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La société absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la société absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la société absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la société absorbée concernant l'investissement dans la construction.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La société absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la société absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

CHAPITRE VII : Dispositions diverses

I - Formalités

A/ La société JOURDY INGENIERIE CONSEIL remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - Désistement

Le représentant de la société absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la société absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la société absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - Remise de titres

Il sera remis à la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la société absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs

mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société JOURDY INGENIERIE CONSEIL.

V - Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

VI - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

VII - Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à *Royat*
Le *28/10/2013*
En huit exemplaires

Pour la société
JOURDY INGENIERIE CONSEIL
Madame Laurianne RONCHAUD



Pour la société
STAFFING IT
Monsieur Sylvain JOURDY



Formule obligatoire n° 1, le 53 A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise		SARL JOURDY INGENIERIE CONSEIL		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise		38 Boulevard Barthe 63130 ROYAT		Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET*		4 8 2 6 1 4 7 9 9 0 0 0 2 1		Néant <input type="checkbox"/> *			
				Exercice N clos le, 30/06/2013			
				N-1 30/06/2012			
		Bruit 1		Amortissements, provisions 2			
				Net 3			
				Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 200	AG	862	338
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	57 594	AU	19 813	37 781
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CY		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	1 600	BI		1 600
TOTAL (II)	BJ	60 395	BK	20 675	39 719	47 859	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	165 280	BY		165 280
		Autres créances (3)	BZ	44 635	CA		44 635
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	3 029	CE		3 029
Disponibilités		CF	156 751	CG		156 751	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	458	CI		458	
	TOTAL (III)	CJ	370 156	CK		370 156	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	430 552	1A	20 675	409 876	267 549
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SARI, JOURDY INGENIERIE CONSEIL

Néant *

			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 7 100)	DA	7 100	7 100
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	710	710
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	468	71 858
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	28 920	32 625
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	37 199	112 293
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	30 126	40 207
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	30	17 996
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	48 355	4 967
	Dettes fiscales et sociales	DY	292 968	92 084
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Compte régular	Autres dettes	EA	1 196	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	372 677	155 255
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	409 876	267 549
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	EF		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	351 304	125 128	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

LR
ST

Formulaire obligatoire (article 51A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL JOURDY INGENIERIE CONSEIL		Exercice N		Exercice (N - 1)		
				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FE		
		FG	FI	FI	398 549	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	398 549	
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	2 948	
	Autres produits (1) (11)			FQ	175	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR	675 556	401 498
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	71 150	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	4 996	
	Salaires et traitements*			FY	185 203	
	Charges sociales (10)			FZ	91 457	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	6 810
					GB	
		Sur actif circulant - dotations aux provisions*			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	3 559	
Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF	640 304	363 177	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	544	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)			GP	571	544	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	339	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)			GU	1 086	339	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						
				GV	204	
				GW	38 525	

CHARGES ET PRODUITS SUR EXERCICES ANTERIEURS

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 8 avec les données saisies ci-dessous

Cocher la case si vous souhaitez l'affectation des charges et produits antérieurs par nature

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Désignation	672 - 772 A	Montants débiteurs B	Montants créditeurs C	Total A + B - C
CHARGES				
Achats de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Sous-traitance				
Crédit-bail mobilier				
Crédit-bail immobilier				
Location, charges locatives				
Personnel extérieur				
Autres achats et charges externes				
Impôts et taxes				
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Autres charges d'exploitation				
TOTAL				
Intérêts et charges assimilés				
Impôts sur les bénéfices				
PRODUITS				
Ventes de marchandises				
Production vendue { biens				
services				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Transferts de charges				
Autres produits d'exploitation		592		592
TOTAL		592		592
Produits financiers				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

LR
ST

COMPTES ANNUELS 2013

Annexe

LR
CT

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL JOURDY INGENIERIE CONSEIL

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2013, dont le total est de 409 876 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 28 920 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2012 au 30/06/2013.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/09/2013 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2013 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 5 ans
- * Matériel de bureau : Néant
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : Néant

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	751	450		1 201
Immobilisations incorporelles	751	450		1 201
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers	12 087			12 087
- Matériel de transport	37 759			37 759
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	6 140	2 258	649	7 749
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	55 985	2 258	649	57 595
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 600			1 600
Immobilisations financières	1 600			1 600
ACTIF IMMOBILISE	58 336	2 708	649	60 395

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	450	2 258		2 708
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	450	2 258		2 708
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		649		649
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		649		649

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	751	111		862
Immobilisations incorporelles	751	111		862
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	5 476	1 209		6 685
- Matériel de transport	1 699	7 552		9 251
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	2 551	1 976	649	3 878
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	9 726	10 736	649	19 814
ACTIF IMMOBILISE	10 477	10 848	649	20 876

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 211 976 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	1 600		1 600
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	165 281	165 281	
Autres	44 636	44 636	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	459	459	
Total	211 976	210 376	1 600
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	5 083
Intérêts courus à recevoir	200
Total	5 284

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 7 100,00 euros décomposé en 710 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 372 677 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit .

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	30 127	8 754	21 373	
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	48 356	48 356		
Dettes fiscales et sociales	214 158	214 158		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	80 036	80 036		
Produits constatés d'avance				
Total	372 677	351 304	21 373	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	10 081			
(**) Dont envers les associés	78 840			

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	1 574	15 600	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	1 574	15 600	

A la sûreté & remboursement de l'emprunt n°258735 d'un montant de 12 000 € contracté auprès du Crédit Agricole, la société a fourni au prêteur les garanties suivantes :

- Cautionnements solidaire de Mr JOURDY Sylvain dans la limite de 15 600 € (130 % du capital cautionné couvrant le paiement du principal, des intérêts & le cas échéant des intérêts de retard).

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact non parvenues	1 292
Dettes provis. pr congés à payer	29 447
Personnel - autres charges à payer	7 275
Charges sociales s/congés à payer	11 779
Charges sociales - charges à payer	89
Etat - autres charges à payer	268
Clients - rrr à accorder	1 196

Notes sur le bilan**Comptes de régularisation****Charges constatées d'avance**

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	459		
TOTAL	459		

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 5 969 euros

Les indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet d'une évaluation au 30 juin 2013. Cette étude a eu pour base le personnel présent à cette date. Les paramètres techniques retenus ont été les suivants :

- Table de mortalité : TG05
- Taux d'actualisation : 3,5 %
- Méthode de calcul : rétrospective prorata temporis
- Etendue de l'étude : IFC

La dette actuarielle de la société a été chiffrée à 5 969 €.

Cette dette n'est pas couverte par un contrat.

SITUATION AU 30/06/2013

2013

EURL STAFFING IT

38 Boulevard Barriou
63130 ROYAT

APE : 6202A-
Siret : 52447989600028

Exercice du 01/01/2013 au 30/06/2013



S E R E C

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Auvergne.
Société de Commissariat aux Comptes près de la Cour d'Appel de Riom

3, rue Patrick Depailler - Parc Technologique de la Pardieu - 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 28 50 20 - Fax. 04 73 28 50 28 - E-mail : serec@serec.experts-comptables.fr

UR

 **Sommaire**

1. Situation	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Soldes intermédiaires de gestion	7
2. Détail des comptes	9
Bilan détaillé	10
Compte de résultat détaillé	13
Soldes intermédiaires de gestion	15

SITUATION AU 30/06/2013 2013

Situation

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2013	Net 31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 792	993	2 798	3 172
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 792	993	2 798	3 172
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 848		1 848	1 848
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	138 290		138 290	84 987
Autres créances	15 249		15 249	8 069
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	36 645		36 645	86 705
Charges constatées d'avance (3)	125		125	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 157		192 157	181 608
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	195 949	993	194 956	184 780
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	100
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	829	14 263
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	19 052	38 567
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 981	53 929
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières diverses (3)		5
Avances et acomptes reçues sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 514	40 745
Dettes fiscales et sociales	152 608	89 966
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	853	135
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	173 975	130 851
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	104 056	184 780
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	173 975	130 851
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue	220 490	100,00	303 614	100,00	137 366	45,24
Autres produits	1 836	0,83	1 235	0,41	2 438	197,35
Total	222 327	100,83	304 850	100,41	139 804	45,86
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	55 360	25,11	51 870	17,08	58 850	113,46
Total	55 360	25,11	51 870	17,08	58 850	113,46
MARGE SUR M/SES & MAT	166 967	75,73	252 980	83,32	80 954	32,00
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	1 428	0,65	2 268	0,75	588	25,94
Salaires et Traitements	94 031	42,65	138 528	45,63	49 534	35,76
Charges sociales	47 797	21,68	64 101	21,11	31 492	49,13
Amortissements et provisions	373	0,17	509	0,17	238	46,73
Autres charges	2		207	0,07	-202	-97,75
Total	143 631	65,14	205 612	67,72	81 650	39,71
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 336	10,58	47 368	15,60	-697	-1,47
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	23 336	10,58	47 368	15,60	-697	-1,47
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	4 284	1,94	8 801	2,90	-233	-2,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 052	8,64	38 567	12,70	-484	-1,20

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue	220 490	100,00	303 614	100,00	137 366	45,24
Cie de matières et sous-traitance	29 160	13,23			58 321	
MARGE DE PRODUCTION	191 330	86,77	303 614	100,00	79 046	26,03
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	220 490	100,00	303 614	100,00	137 366	45,24
MARGE BRUTE GLOBALE	191 330	86,77	303 614	100,00	79 046	26,03
Autres achats et charges externes	26 200	11,88	51 870	17,08	530	1,02
VALEUR AJOUTEE	165 130	74,89	251 745	82,92	78 516	31,19
Impôts, taxes et versé assimilés	1 428	0,65	2 268	0,75	588	25,94
Charges de personnel	141 827	64,32	202 629	66,74	81 026	39,99
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	21 875	9,92	46 848	15,43	-3 098	-6,61
Reprises s/ charges et Transferts	1 831	0,83	1 227	0,40	2 435	198,38
Autres produits	5		8		3	36,22
Dot. amortissements et provisions	373	0,17	509	0,17	238	46,73
Autres charges	2		207	0,07	-202	-97,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 336	10,58	47 368	15,60	-697	-1,47
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	23 336	10,58	47 368	15,60	-697	-1,47
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	4 284	1,94	8 801	2,90	-233	-2,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 052	8,64	38 567	12,70	-464	-1,20

SITUATION AU 30/06/2013 2013

2

Détail des comptes

 Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/13	Net au 31/12/12
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles				
218300 - Matériel de bureau	1 575,93		1 575,93	1 575,93
218400 - Mobilier			2 215,72	2 215,72
281830 - Amortis. matér bureau et informat.		550,12	-550,12	-287,46
281840 - Amortis. mobilier		443,19	-443,19	-332,40
	3 791,65	993,31	2 798,34	3 171,79
Immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	3 791,65	993,31	2 798,34	3 171,79
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - Clients	134 706,50		134 706,50	84 986,56
418100 - Clients - factures à établir	3 583,06		3 583,06	
	138 289,56		138 289,56	84 986,56
Etat, Impôts sur les bénéfices				
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices	118,00		118,00	
	118,00		118,00	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445610 - TVA déductible / AB & Serv.	12 693,03		12 693,03	6 157,93
445660 - TVA sur factures non parvenues	728,24		728,24	200,92
	13 421,27		13 421,27	6 358,85
Autres créances				
467100 - Autres comptes débiteurs/crédeurs	1 710,00		1 710,00	1 710,00
	1 710,00		1 710,00	1 710,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
409100 - Fournisseurs - acomptes s/commande	1 847,72		1 847,72	1 847,72
	1 847,72		1 847,72	1 847,72
Disponibilités				
512100 - Société Générale	36 645,31		36 645,31	86 705,01
	36 645,31		36 645,31	86 705,01
Charges constatées d'avance				
486000 - Charges constatées d'avance	125,06		125,06	
	125,06		125,06	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	192 156,92		192 156,92	181 608,14

Bilan détaillé

	Net au 30/06/13	Net au 31/12/12
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101300 - Capital souscrit-appelé, versé	1 000,00	1 000,00
	1 000,00	1 000,00
Réserve légale		
106110 - Réserve légale proprement dite	100,00	100,00
	100,00	100,00
Autres réserves		
106800 - Autres réserves	829,12	14 262,51
	829,12	14 262,51
Résultat de l'exercice	19 051,54	38 566,61
TOTAL CAPITAUX PROPRES	20 980,66	53 929,12
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455200 - C/C Loire15		4,98
		4,98
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - Fournisseurs	14 850,52	38 298,79
408100 - Fournisseurs - fact. non parvenues	5 663,44	2 445,72
	20 513,96	40 744,51
<i>Personnel</i>		
421000 - Personnel - rémunérations dues	14 760,76	11 278,14
428200 - Dettes provis. pr congés à payer	12 940,00	6 296,00
	27 700,76	17 574,14
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - Sécurité sociale	27 957,00	19 806,00
437100 - Malakoff-Médéric prévoyance cadre	1 143,00	1 283,00
437200 - Caisse de retraite - Premalliance	6 565,00	4 696,00
438200 - Charges sociales s/congés à payer	5 823,00	2 833,00
	41 488,00	28 618,00
<i>Etat Impôts sur les bénéfices</i>		
444000 - Etat - impôts sur les bénéfices		3 030,00
		3 030,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445510 - TVA à décaisser	7 446,00	24 847,00
445710 - TVA collectée	22 075,64	13 927,56
445870 - TVA sur factures à établir	469,59	
	29 991,23	38 774,56
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
447000 - Autres impôts taxes et verst. assim		1 969,57
440600 - Etat - autres charges à payer	1 428,00	
457000 - Associés - dividendes à payer	52 000,00	
	53 428,00	1 969,57
Dettes fiscales et sociales	152 607,99	89 966,27
Autres dettes		
419800 - Clients RRR à accorder	717,60	

Bilan détaillé

	Net au 30/06/13	Net au 31/12/12
467200 - Crédoeurs signoret	135,05	135,05
TOTAL DETTES	852,65	135,05
	173 974,60	130 850,81
TOTAL PASSIF	104 966,28	184 779,93

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Production vendue						
706100 - Prestations de services - Sopra	65 665,00	29,78	210 634,30	69,38	-79 304,30	-37,65
706200 - Prestations de services - Logica	36 890,00	16,73	79 220,00	26,09	-5 440,00	-6,87
706300 - Prestations de services - Almerys	53 775,00	24,39	13 760,00	4,53	93 790,00	681,61
706400 - Prestations de services - Jourdy IC	2 240,00	1,02			4 480,00	
706500 - Prestations de services - Experis	39 175,87	17,77			78 351,74	
706600 - Prestations de services - CII Riom	22 744,50	10,32			45 489,00	
	220 490,37	100,00	303 614,30	100,00	137 366,44	45,24
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	5,34		7,04		2,84	36,22
791000 - Transfert de charges d'exploitation	1 831,09	0,83	1 227,37	0,40	2 434,81	198,38
	1 836,43	0,83	1 235,21	0,41	2 437,65	197,35
Total	222 326,80	100,83	304 849,51	100,41	139 804,09	45,86
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes						
605000 - Achats matériel et travaux	29 160,40	13,23			58 320,80	
606300 - Achats de petit équipement	118,99	0,05	823,46	0,27	-585,48	-71,10
606400 - Achats fournitures administratives	705,98	0,32	408,42	0,13	1 003,54	245,71
611000 - Sous-traitance générale	20 000,00	9,07	40 000,00	13,17		
616000 - Primes d'assurance	316,52	0,14	531,61	0,18	101,43	19,08
618300 - Documentation technique			59,00	0,02	-59,00	-100,00
622600 - Honoraires	2 268,00	1,03	3 704,00	1,22	832,00	22,46
622610 - Honoraires d'avocat			200,00	0,07	-200,00	-100,00
622700 - Frais d'actes et contentieux	70,56	0,03	48,87	0,02	92,25	188,77
623400 - Cadeaux à la clientèle			206,50	0,07	-206,50	-100,00
625100 - Voyages et déplacements	668,30	0,30	1 691,96	0,56	-355,36	-21,00
625700 - Réceptions - invitations	61,55	0,03	3 192,31	1,05	-3 069,21	-96,14
626000 - Frais postaux & télécommunications	266,84	0,12	185,08	0,06	348,60	180,35
627500 - Services bancaires & assimilés	522,86	0,24	818,48	0,27	227,24	27,76
628100 - Cotisations professionnelles	1 200,00	0,54			2 400,00	
	55 360,00	25,11	51 869,69	17,08	58 850,31	113,46
Total	55 360,00	25,11	51 869,69	17,08	58 850,31	113,46
MARGE SUR M/SES & MAT	166 966,80	75,73	252 979,82	83,32	80 953,78	32,00
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.						
633300 - Formation continue (organisme)	634,00	0,29	980,81	0,32	287,19	29,28
633500 - Taxe d'apprentissage (verst libér.)	594,00	0,27	918,99	0,30	269,01	29,27
635110 - Contribu" économique territoriale	200,00	0,09	368,00	0,12	32,00	8,70
	1 428,00	0,65	2 267,80	0,75	588,20	25,94
Salaires et Traitements						
641100 - Salaires appointements	87 386,83	39,63	135 138,25	44,51	39 635,41	29,33
641200 - Conges payés	6 644,00	3,01	1 510,00	0,50	11 778,00	780,00
641400 - Indemnités et avantages divers			1 879,29	0,62	-1 879,29	-100,00
	94 030,83	42,65	138 527,54	45,63	49 534,12	35,76

Compte de résultat détaillé

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
Charges sociales						
645100 - Cotisations à l'URSSAF	29 661,92	13,45	45 903,47	15,12	13 420,37	29,24
645200 - Charges sociales / CP	2 990,00	1,36	680,00	0,22	5 300,00	770,41
645310 - Cotisations prévoyance (cadres)	2 078,62	0,94	3 076,26	1,01	1 080,98	35,14
645320 - Cotisations retraites (salariés)	6 483,99	2,94	10 077,53	3,32	2 890,45	28,68
647100 - Tickets restaurant	2 420,00	1,10	3 894,00	1,28	946,00	24,29
647500 - Médecine du travail	370,00	0,17	370,00	0,12	370,00	100,00
648000 - Autres charges de personnel	3 792,13	1,72	100,00	0,03	7 484,26	NS
	47 796,66	21,68	64 101,26	21,11	31 492,06	49,13
Amortissements et provisions						
681120 - Dot amort s/immobil corporel.	373,45	0,17	509,03	0,17	237,87	46,73
	373,45	0,17	509,03	0,17	237,87	46,73
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion courante	2,32		206,58	0,07	-201,94	-97,75
	2,32		206,58	0,07	-201,94	-97,75
Total	143 631,26	65,14	205 612,21	67,72	81 650,31	39,71
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 335,54	10,58	47 367,61	15,60	-696,53	-1,47
Résultat financier						
RESULTAT COURANT	23 335,54	10,58	47 367,61	15,60	-696,53	-1,47
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	4 284,00	1,94	8 801,00	2,90	-233,00	-2,65
	4 284,00	1,94	8 801,00	2,90	-233,00	-2,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 051,54	8,64	38 566,61	12,70	-463,83	-1,20

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue						
706100 - Prestations de services - Sopra	65 665,00	29,78	210 634,30	69,38	-79 304,30	-37,65
706200 - Prestations de services - Logica	36 890,00	16,73	79 220,00	26,09	-5 440,00	-6,87
706300 - Prestations de services - Almerys	53 775,00	24,39	13 760,00	4,53	93 790,00	681,61
706400 - Prestations de services - Jourdy IC	2 240,00	1,02			4 480,00	
706500 - Prestations de services - Expens	39 175,87	17,77			78 351,74	
706600 - Prestations de services - CH Riom	22 744,50	10,32			45 489,00	
	220 490,37	100,00	303 614,30	100,00	137 366,44	45,24
Cie de matières et sous-traitance						
605000 - Achats matériel et travaux	29 160,40	13,23			58 320,80	
	29 160,40	13,23			58 320,80	
MARGE DE PRODUCTION	191 329,97	86,77	303 614,30	100,00	79 045,64	26,03
CHIFFRE D'AFFAIRES H.T	220 490,37	100,00	303 614,30	100,00	137 366,44	45,24
MARGE BRUTE GLOBALE	191 329,97	86,77	303 614,30	100,00	79 045,64	26,03
Autres achats et charges externes						
606300 - Achats de petit équipement	118,99	0,05	823,46	0,27	-585,48	-71,10
606400 - Achats fournitures administratives	705,98	0,32	408,42	0,13	1 003,54	245,71
611000 - Sous-traitance générale	20 000,00	9,07	40 000,00	13,17		
616000 - Primes d'assurance	316,52	0,14	531,61	0,18	101,43	19,08
618300 - Documentation technique			59,00	0,02	-59,00	-100,00
622600 - Honoraires	2 268,00	1,03	3 704,00	1,22	832,00	22,46
622610 - Honoraires d'avocat			200,00	0,07	-200,00	-100,00
622700 - Frais d'actes et contentieux	70,56	0,03	48,87	0,02	92,25	188,77
623400 - Cadeaux à la clientèle			206,50	0,07	-206,50	-100,00
625100 - Voyages et déplacements	668,30	0,30	1 691,96	0,56	-355,36	-21,00
625700 - Réceptions - invitations	61,55	0,03	3 192,31	1,05	-3 069,21	-96,14
626000 - Frais postaux & télécommunications	266,84	0,12	185,08	0,06	348,60	188,35
627500 - Services bancaires & assimilés	522,86	0,24	818,48	0,27	227,24	27,76
628100 - Cotisations professionnelles	1 200,00	0,54			2 400,00	
	26 199,60	11,88	51 869,69	17,08	529,51	1,02
VALEUR AJOUTEE	165 130,37	74,89	251 744,61	82,92	78 516,13	31,19
Impôts, taxes et vers assimiés						
633300 - Formation continue (organisme)	634,00	0,29	980,81	0,32	287,19	29,28
633500 - Taxe d'apprentissage (versé libér.)	594,00	0,27	918,99	0,30	269,01	29,27
635110 - Contribut ^o économique territoriale	200,00	0,09	368,00	0,12	32,00	8,70
	1 428,00	0,65	2 267,80	0,75	588,20	25,94
Charges de personnel						
641100 - Salaires appointements	87 386,83	39,63	135 138,25	44,51	39 635,41	29,33
641200 - Congés payés	6 644,00	3,01	1 510,00	0,50	11 778,00	780,00
641400 - Indemnités et avantages divers			1 879,29	0,62	-1 879,29	-100,00

Soldes intermédiaires de gestion

	du 01/01/13 au 30/06/13 6 mois	%	du 01/01/12 au 31/12/12 12 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
645100 - Cotisations à l'URSSAF	29 661,92	13,45	45 903,47	15,12	13 420,37	29,24
645200 - Charges sociales / CP	2 990,00	1,36	680,00	0,22	5 300,00	779,41
645310 - Cotisations prévoyance (cadres)	2 078,62	0,94	3 076,26	1,01	1 000,98	35,14
645320 - Cotisations retraites (salariés)	6 483,99	2,94	10 077,53	3,32	2 890,45	28,68
647100 - Tickets restaurant	2 420,00	1,10	3 894,00	1,28	946,00	24,29
647500 - Médecine du travail	370,00	0,17	370,00	0,12	370,00	109,00
648000 - Autres charges de personnel	3 792,13	1,72	100,00	0,03	7 484,26	NS
	141 827,49	64,32	202 628,80	66,74	81 026,18	39,99
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	21 874,88	9,92	46 848,01	15,43	-3 098,25	-6,61
Reprises s/ charges et Transferts						
791000 - Transfert de charges d'exploitation	1 831,09	0,83	1 227,37	0,40	2 434,81	198,38
	1 831,09	0,83	1 227,37	0,40	2 434,81	198,38
Autres produits						
758000 - Produits divers gestion courante	5,34		7,84		2,84	36,22
	5,34		7,84		2,84	36,22
Dot. amortissements et provisions						
681120 - Dot. amort. s/immobil. corporel.	373,45	0,17	509,03	0,17	237,87	46,73
	373,45	0,17	509,03	0,17	237,87	46,73
Autres charges						
658000 - Charges diverses gestion courante	2,32		206,58	0,07	-201,94	-97,75
	2,32		206,58	0,07	-201,94	-97,75
RESULTAT D'EXPLOITATION	23 335,54	10,58	47 367,61	15,60	-696,53	-1,47
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	23 335,54	10,58	47 367,61	15,60	-696,53	-1,47
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices						
695000 - Impôts sur les bénéfices	4 284,00	1,94	8 801,00	2,90	-233,00	-2,65
	4 284,00	1,94	8 801,00	2,90	-233,00	-2,65
RESULTAT DE L'EXERCICE	19 051,54	8,64	38 566,61	12,70	-463,53	-1,20